

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE ECCLESIASTIQUE LES SOURCES
DU LUNDI 15 MAI 2023 AU CENTRE PAROISSIAL « LES SOURCES »

Président : Ronald CRAMATTE
Caissière : Nathalie MARQUES

Secrétaire : Marielle FRIDEZ

Scrutateurs : Etienne PLUMEY

Excusés : Nicole BESSE
Benoit BERBERAT
Marylène BERNIER
Marie-Claire ROY
Michel ROY

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2022 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».
3. Acceptation des comptes 2022 et ratification des dépassements de budget pour la commune ecclésiastique « Les Sources ».
4. Approbation des modifications du règlement d'organisation de la commune ecclésiastique « Les Sources ».
5. Informations :
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique.
 - b) de l'Equipe pastorale.
6. Divers.

1. Salutations et ouverture de la séance.

Le président, M. Ronald CRAMATTE, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite une cordiale bienvenue à 21 ayants droit. Il rappelle que l'ordre du jour a été annoncé et publié selon les règles en vigueur. Il remercie tous les participants d'être présents.

Après les salutations d'usage, personne ne demande de modification de l'ordre du jour qui est accepté tacitement.

Il désigne le scrutateur du jour, M. Etienne PLUMEY, qui est également accepté tacitement.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2022 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».

M. CRAMATTE présente ce point. Il rappelle que le procès-verbal était disponible au secrétariat des Sources, ainsi que sur le site cath-ajoie.ch.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification par l'assemblée avec remerciements à la secrétaire.

3. Acceptation des comptes 2022 et ratification des dépassements de budget pour la commune ecclésiastique « Les Sources ».

Mme Mireille COURBAT, conseillère, présente ce point.

En introduction, Mme COURBAT rappelle que lors du bilan du 31 décembre 2022, les comptes présentaient des actifs pour un montant de CHF 5'227'337.70 et des passifs pour un montant de CHF 5'227'337.70.

Lors de la présentation des comptes, Mme COURBAT annonce qu'il y aura une différence entre le budget et les comptes. Cette différence s'explique par une comptabilisation différente des charges pour l'espace pastoral qui s'est unifié en un seul groupe.

Au point 4341/01, les produits extraordinaires sont les indemnités BKW pour un chantier à l'époque de la commune ecclésiastique de Bressaucourt.

M. Alphonse MONNAT demande ce qu'est le bâtiment 58 à Bressaucourt. Mme Nathalie MARQUES explique que c'est l'ancienne maison des œuvres qui a été transformée en deux appartements qui sont loués.

Au point 3310/03, diminution de la somme initialement prévue, car en décembre 2022, il y a eu la fin d'une partie de l'amortissement pour le centre paroissial de Porrentruy.

Au point 3650/03, pas de frais pour la mission catholique italienne qui a renoncé à ses activités pour l'année 2022.

Les comptes sont présentés avec un total des produits d'un montant de CHF 2'062'765.92 et un total des charges d'exploitation d'un montant de CHF 2'055'403,79 soit un gain de CHF 7'362.13.

M. Alain COURTET demande pour quelle raison et pour qui le compte au point 3420/01 a été alimenté avec une somme de CHF 25'000.-

Mme MARQUES et M. Charles FRELECHOUX expliquent que ce fond a été renfloué cette année, car il y avait suffisamment de bénéfice pour le faire. Ce fond est utilisé pour des projets comme, par exemple, le soutien au Sœur de Madagascar, qui sont des projets pour des montants de plus de CHF 10'000.-

M. COURTET demande également pour qui sont les frais d'expertise cités au point 3180/02.

Mme MARQUES répond que l'argent est utilisé pour payer la fiduciaire qui vérifie les comptes.

M. George VOISARD s'interroge en quoi consiste le Centre-Ouest et pour quelle raison la commune ecclésiastique paie un loyer.

Mme MARQUES explique que ce sont des entrepôts situés derrière chez Denner pour stocker des objets, par exemple, les anciens confessionnaux.

M. Pierre DEROULERS lit le rapport de la fiduciaire CG – Conseil-Gestion-Management, qui approuve l'excellente gestion de ce dossier et qui conseille d'accepter les comptes présentés.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2022 avec remerciements à la caissière pour son excellent travail.

4. Approbation des modifications du règlement d'organisation de la commune ecclésiastique « Les Sources ».

Ce point est présenté par M. FRELECHOUX. Après les salutations d'usage, M. FRELECHOUX explique qu'après la constitution du nouveau conseil, ce dernier s'est penché sur le règlement utilisé par les 3 communes et a remarqué, que certains articles n'étaient pas suffisamment clairs. La fusion a été un processus rapide, plusieurs fois interrompu par le COVID et les anciens règlements ont été repris, mais n'ont pas été clarifiés. Il a donc travaillé en collaboration avec M. François SCHAFFTER, conservateur au registre foncier et connaissant parfaitement la législation.

Différents ajustements ont été proposés au conseil et au secrétariat. Ils sont présentés ce soir à l'assemblée.

Tous les articles de l'ancien règlement ont été conservés, mais certains seraient ajustés.

En premier lieu, la totalité du document serait corrigé pour que le terme *les Sources*, ainsi que les termes *Collectivité ecclésiastique cantonale* apparaissent sous cette forme dans les articles 1, 2, 4, 6 et 31.

Dans l'article 13, la compétence de l'assemblée de la commune ecclésiastique serait clarifiée. Elle déciderait des crédits, mais pas des travaux. Elle autoriserait que la compétence du conseil soit augmentée et uniformisée à CHF 20'000.-, alors que maintenant, elle est de CHF 10'000.- pour certaines décisions. De plus, dans cet article, seraient précisées les références légales.

M. MONNAT s'interroge concernant l'alinéa 3, ce que signifie la sûreté par rapport à l'assemblée.

M. FRELECHOUX répond qu'il est impossible au conseil de, par exemple, mettre en garantie les bâtiments pour un tiers, sans en faire statuer l'assemblée.

L'article 14 clarifierait la durée des fonctions, mais aussi comment serait considéré le mandat quand il serait débuté en cours de route. Pour uniformiser, tous les mandats seraient considérés comme une législature complète, sauf si la période entamée était de moins d'une année.

L'article 15 préciserait que le bureau serait constitué du secrétaire des assemblées, mais également du président des assemblées, ainsi que des scrutateurs.

L'article 16 définirait les règles en cas de clivage en se copiant sur les règles utilisés lors des assemblées politiques.

L'article 17 définirait l'ordre lors de propositions et contre-propositions.

Dans l'article 18, il serait spécifié que les membres du conseil pourraient participer à chaque votation, sauf celle qui déchargerait des comptes.

L'article 23 préciserait qu'une proposition refusée en assemblée serait en principe reprise lors de l'assemblée suivante.

Les articles 26 et 32 spécifieraient que le conseil de la commune ecclésiastique représente la commune ecclésiastique. Ils préciseraient également que pour valider une signature, le document devrait être ratifié par le Président ou Vice-Président du conseil, ainsi que le secrétaire du conseil ou un membre du conseil.

L'article 36 définirait que le conseil nommerait les membres des commissions permanentes.

Pour terminer, dans l'article 42, il serait précisé que la commune ecclésiastique pourrait se retourner contre un employé s'il y avait une faute intentionnelle ou par négligence grave.

Le conseil et l'assemblée remercient M. FRELECHOUX et M. SCHAFFTER pour leur travail.

M. FRELECHOUX précise que le règlement devra être approuvée par la CEC. Dès sa correction et son approbation, il sera disponible au secrétariat de la commune ecclésiastique.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité les modifications du règlement d'organisation de la commune ecclésiastique « Les Sources ».

5. Informations :

a) du conseil de la commune ecclésiastique.

Ce point est présenté par M. Charles FRELECHOUX.

La nouvelle commune ecclésiastique vit sa deuxième année de fonctionnement. Les relations avec les employés sont très bonnes et M. FRELECHOUX remercie chaleureusement le conseil, les secrétaires et le Président et Vice-Président des assemblées. Il remercie également les différents bénévoles

engagés au service de la Paroisse et il précise que la soirée du 10 février 2023 organisée en leur honneur a été très appréciée.

Le conseil s'est attelé depuis plusieurs mois à remettre à jour la gestion du patrimoine immobilier, ainsi que les aspects fonciers, comme les différentes hypothèques.

M. FRELECHOUX signale que l'acte de cession de la Chapelle a été finalisé début 2023 et que l'inauguration de la Fondation de la chapelle Ste-Croix a eu lieu au printemps.

Avant l'été, le dossier concernant le litige pour clarifier les dimensions du terrain autour de la chapelle de Villars-sur-Fontenais avec ses voisins directs sera réglé.

A Fontenais, la nouvelle organisation du parking autour de l'église a été mise en place. Pour rappel, différentes places ont été tracées sur les côtés et le parvis de l'église. Quelques places sont toujours louées par des particuliers. Le reste du parking est laissé libre pour tous les utilisateurs, sauf les jours de culte où un panneau est installé pour que le parking soit réservé aux fidèles.

Au niveau du parking entre l'église St-Pierre et les Ursulines, 3 places sont à disposition pour la commune ecclésiastique, mais malgré le panneau mise à ban, des particuliers utilisent ces places.

Les bénéfices de cette année ont été injectés en majorité dans les bâtiments. Différents projets sont en cours d'évaluation comme la rénovation des vitraux des églises de Bressaucourt et de Fontenais, le nettoyage des façades de l'église de Fontenais, la remise en ordre des toits de la cure de Porrentruy. Ces différents projets feront peut-être l'objet de crédits à soumettre dans les prochains mois ou années.

A Fontenais, la maison accolée au centre paroissial est toujours louée par l'AJAM et la cure est toujours louée par l'UAPE. Un groupe de travail va être constitué pour effectuer un état des lieux, évaluer les besoins en rénovation, envisager peut-être une vente partielle ou totale de ces deux bâtiments. Le conseil n'a pas d'idée préconçue concernant l'avenir de ces bâtiments, mais veut agir au mieux des intérêts de la commune ecclésiastique.

Pour terminer, le président annonce qu'un poste de sacristain a été mis au concours, car M. Grégoire ETIENNE a décidé de quitter ses fonctions. Il démarrera en août une nouvelle formation d'animateur en paroisse. M. FRELECHOUX le félicite pour ce nouveau défi et souhaite trouver un sacristain aussi efficace que M. ETIENNE pour la commune ecclésiastique.

b) de l'Equipe pastorale.

M. l'abbé Jean-Pierre BABEY prend la parole pour présenter ce point.

M. l'abbé BABEY relève l'excellente collaboration qui règne entre l'équipe pastorale et le conseil de la commune ecclésiastique. Il remercie tous les membres du conseil, la secrétaire et la caissière pour l'engagement et tout le travail accompli. Il félicite M. ETIENNE pour son nouvel engagement comme agent pastoral en formation et annonce que le 2 juillet 2023, une célébration aura lieu pour le départ de M. ETIENNE de son poste.

Concernant le processus pour évaluer les besoins des paroissiens en l'absence de CdOp, M. l'abbé BABEY rappelle la soirée du 16 mai 2023 où une synthèse locale des différentes rencontres faites en début d'année avec les différents groupes sera présentée. Ensuite, en automne, une troisième étape aura lieu où une synthèse régionale des rencontres faites dans les paroisses sera présentée.

M. l'abbé BABEY annonce quelques changements dans l'équipe pastorale. Tout d'abord, M. Philippe CHARMILLOT quitte l'équipe, car il est engagé à 100% comme responsable du Service de la pastorale des familles. Ensuite, M. Sébastien BRUGNEROTTO diminue son taux de travail à 60% au lieu de 80%, mais il reste responsable du Pôle eucharistique. Puis, l'abbé Alphonse Onésime Nkadi Mukini qui a pris sa retraite en mars 2023. Et pour terminer, l'équipe rencontrera des changements dans un avenir proche, car Mme Malou LANGENEGGER prendra sa retraite en février 2024 et M. l'abbé Jean-Marie Nusbaume en octobre 2024.

Avec humour, M. l'abbé BABEY relève que la moyenne d'âge de l'équipe pastorale est de 57 ans et que les prochaines années verront encore des changements se faire.

Sœur Paula se demande s'il y a encore des vocations pour devenir prêtre et s'il y a des séminaristes dans notre canton actuellement.

M. l'abbé BABEY répond que le dernier séminariste qu'il y a eu à Porrentruy date de 2011. Actuellement, M. Thibaut GUGEL a débuté une formation de séminariste.

M. COURTET demande des nouvelles de M. Simon MEYER qui désirait poursuivre une formation de séminariste. M. l'abbé BABEY répond que M. MEYER a rejoint la mission des Dominicains.

La parole n'étant plus demandée, M. CRAMATTE clôt ce point.

6. Divers

M. COURTET prend la parole pour signaler que des paroissiens se plaignent de l'éclairage de l'église de Fontenais. En effet, plusieurs lampes sont défectueuses et M. COURTET se demande s'il ne serait pas judicieux de poser des projecteurs LED.

M. FRELECHOUX prend note de la remarque pour des futurs travaux.

La parole n'étant plus demandée, le président souhaite un bel été ensoleillé et reposant. Il convie les participants à partager le verre de l'amitié et lève l'assemblée à 21h03.

Le président :

Ronald CRAMATTE

La secrétaire :

Marielle ERIDEZ